

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
22 décembre 2015
Français
Original : anglais

**Rapport du Secrétaire général sur les activités
du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique
de l'Ouest****I. Introduction**

1. Par une lettre datée du 23 décembre 2013 (S/2013/759), le Président du Conseil de sécurité m'a informé que, conformément à ma recommandation, le Conseil avait prorogé le mandat du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA) jusqu'au 31 décembre 2016 et m'a prié de rendre compte au Conseil tous les six mois de l'exécution de ce mandat.

2. Le présent rapport, qui porte sur la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2015, donne un aperçu général des grandes évolutions et tendances observées en Afrique de l'Ouest et décrit les activités menées par le Bureau dans les domaines suivants : bons offices, renforcement des capacités sous-régionales face aux menaces transfrontières et transversales pour la paix et la sécurité, promotion de la bonne gouvernance, du respect de l'état de droit, des droits de l'homme et de la prise en compte systématique de la dimension hommes-femmes. Il revient en outre sur l'action menée par l'UNOWA auprès des organisations régionales et sous-régionales, en particulier l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Commission du bassin du lac Tchad et l'Union du fleuve Mano, pour promouvoir la paix et la stabilité dans la région.

**II. Évolutions et tendances observées en Afrique
de l'Ouest**

3. Depuis la publication de mon précédent rapport (S/2015/472), un certain nombre de faits majeurs sur le plan politique et de la sécurité se sont produits en Afrique de l'Ouest, en particulier dans les pays où des élections législatives ont eu lieu ou été planifiées pour l'année 2016. Au Burkina Faso, le processus de transition a été perturbé le 16 septembre par un coup d'État orchestré par le Régiment de sécurité présidentielle (RSP), corps d'élite de l'armée burkinabé. Toutefois, sous la pression conjuguée de la mobilisation populaire dans tout le pays, soutenue par les forces armées régulières, et de la communauté internationale, les responsables du coup d'État ont dû renoncer au pouvoir. Le 23 septembre, les institutions de transition du pays ont été rétablies, permettant la reprise des préparatifs des élections. En Guinée, le scrutin présidentiel s'est déroulé le 11 octobre dans un



climat pacifique et a débouché sur la réélection du Président Alpha Condé. En Côte d'Ivoire, l'élection présidentielle tenue le 25 octobre a vu la réélection du Président sortant Alassane Ouattara. Au Niger, les tensions entre les acteurs politiques ont continué à s'exacerber pendant les préparatifs des élections présidentielle et législatives prévues en février 2016. La Guinée-Bissau a également connu des tensions politiques qui ont menacé de saper les progrès accomplis depuis le rétablissement de l'ordre constitutionnel dans le pays en 2014.

4. La sous-région est restée handicapée par plusieurs problèmes liés au trafic de drogues et à la sécurité transfrontalière mais aussi à la propagation de l'extrémisme violent et du terrorisme dans le bassin du lac Tchad. À cet égard, il convient de se réjouir du lancement des opérations militaires conjointes menées par les forces armées du Cameroun, du Niger et du Nigéria dans le cadre de la Force multinationale mixte (FMM) créée pour combattre Boko Haram.

5. Il faut signaler que la fin de l'épidémie d'Ebola a été officiellement déclarée le 8 novembre en Sierra Leone, l'un des trois pays les plus gravement touchés. En revanche, la Guinée comptait encore quelques cas et le Libéria en a enregistré de nouveaux en novembre.

A. Situation politique

6. Au Burkina Faso, les élections présidentielle et législatives se sont déroulées dans un climat pacifique le 29 novembre, marquant la fin de la période de transition. Les opérations électorales ont été suivies par quelque 16 200 observateurs nationaux et 876 observateurs internationaux de l'Union africaine, de la CEDEAO, de l'Union économique et monétaire ouest-africaine, de l'Union européenne et de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Selon les résultats définitifs annoncés par le Conseil constitutionnel le 15 décembre, Roch Marc Christian Kaboré du Mouvement du peuple pour le progrès (MPP) a remporté le scrutin présidentiel avec 53,46 % des suffrages, devant Zéphirin Diabré de l'Union pour le progrès et le changement (UPC) avec 29,62 % des voix. Les premiers résultats des élections législatives proclamés par la Commission électorale nationale indépendante le 2 décembre indiquent qu'aucun parti n'a remporté la majorité absolue à l'Assemblée nationale, le MPP ayant obtenu 55 des 127 sièges et l'UPC 33. Les résultats définitifs n'ont pas encore été annoncés par le Conseil constitutionnel.

7. Le 15 septembre, l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine et la CEDEAO ont coprésidé la quatrième réunion du Groupe international de suivi et d'appui à la transition au Burkina Faso, tenue à Ouagadougou. La réunion a été marquée par un optimisme général suscité par l'achèvement du processus de transition. Toutefois, le 16 septembre, des membres du RSP ont interrompu une réunion du Conseil des ministres et arrêté le Président de transition Michel Kafando, le Premier Ministre Isaac Zida et plusieurs autres hauts responsables. Ils ont dissous les institutions de transition et créé un conseil national pour la démocratie dirigé par le général Gilbert Diendéré, qui a longtemps été le bras droit de l'ancien Président Blaise Compaoré. La communauté internationale n'a pas tardé à condamner unanimement le coup d'État. Le Président sénégalais Macky Sall, en sa qualité de Président de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO, et le Président béninois Boni Yayi, en sa qualité de médiateur régional de la CEDEAO,

ont lancé une offensive diplomatique pour trouver une solution à la crise. Le 21 septembre, les forces armées du Burkina Faso sont intervenues, faisant basculer le rapport de forces et préparant le terrain à la signature d'un accord qui a conduit au cantonnement du RSP et à la confiscation de son artillerie lourde.

8. Le 23 septembre, le Président de transition Kafando et les institutions de transition ont été rétablis dans leurs fonctions. Le lendemain, les autorités ont annoncé la dissolution du RSP. Le 29 septembre, les forces armées nationales ont lancé une attaque contre les casernes du RSP à Ouagadougou, forçant les derniers éléments du régiment à se constituer prisonniers, sans faire la moindre victime. Selon le Gouvernement de transition, le coup d'État a fait 15 morts et 251 blessés. Le 5 novembre, le Conseil national de transition a approuvé une révision de la Constitution pour empêcher toute remise en cause de la limitation du nombre de mandats présidentiels.

9. En Guinée, après le lancement du dialogue interguinéen entre le Gouvernement et l'opposition le 20 août, les parties ont conclu un accord politique sur la révision des listes électorales et le remplacement de certains membres de la Commission électorale nationale indépendante. Cet accord prévoit aussi de remplacer des fonctionnaires nommés par le Gouvernement par des représentants de l'opposition dans 128 conseils locaux compte tenu des résultats des élections législatives de 2013. Les parties ont également convenu que les élections locales se tiendraient au cours du premier semestre de 2016. Alors même que cet accord avait vocation à instaurer des conditions propices à l'organisation d'élections, les tensions ont néanmoins persisté entre le Gouvernement et l'opposition. La campagne électorale qui a suivi la signature de l'accord a été marquée par de violents affrontements qui auraient fait trois morts et une centaine de blessés.

10. L'élection présidentielle du 11 octobre a débouché sur la victoire du Président sortant Alpha Condé avec 57,8 % des suffrages, devant le chef de l'opposition, Cellou Dalein Diallo de l'Union des forces démocratiques de Guinée (UFDG) avec 31,4 % des voix. Les opérations électorales ont été suivies par plus de 500 observateurs internationaux et 13 000 observateurs nationaux, dont 2 000 femmes. Les missions d'observation dépêchées par l'Union africaine, la CEDEAO, l'Union européenne et l'OIF ont salué la forte participation des électeurs et le déroulement pacifique des élections, tout en relevant un certain nombre de problèmes logistiques et techniques. La majorité des candidats qui se sont présentés face au Président Condé ont dénoncé les problèmes logistiques et opérationnels observés durant le scrutin. Le 14 octobre, Cellou Diallo a annoncé son retrait de la course à la présidence. Après l'annonce des résultats provisoires par la Commission électorale nationale indépendante, trois candidats de l'opposition ont saisi la Cour constitutionnelle, ce que n'a pas fait M. Diallo de l'UFDG. Le 31 octobre, la Cour constitutionnelle a rejeté tous les recours et confirmé la réélection du Président Condé.

11. Au Niger, la scène politique est dominée par les préparatifs des élections présidentielle et législatives, qui doivent se tenir le 21 février 2016. Les partis d'opposition ont émis des doutes sur la neutralité des organes de contrôle des élections et réclamé une révision des listes électorales et du calendrier des élections. Le Gouvernement s'est déclaré disposé à débattre de ces questions avec l'opposition dans le cadre du Conseil national de dialogue politique, mais la situation n'a guère évolué depuis. Entre-temps, les tensions se sont intensifiées après l'arrestation de

Hama Amadou, le chef du parti d'opposition Mouvement démocratique nigérien pour une fédération africaine et ancien Président de l'Assemblée nationale, au retour de son exil volontaire en France le 14 novembre 2015.

12. Au Bénin, après le succès des scrutins législatifs et locaux d'avril et de juin 2015, le pays se prépare à l'élection présidentielle qui doit avoir lieu le 28 février 2016. À la demande du Président Boni Yayi, j'ai dépêché dans le pays, en septembre, une mission d'évaluation des besoins électoraux pour apprécier l'état de préparation des élections. Tout en constatant les efforts faits par les acteurs nationaux pour remédier aux problèmes de qualité des bulletins de vote, la mission a recommandé la création de mécanismes de consultations régulières entre parties prenantes, qui permettraient de régler les questions en suspens. Elle a également recommandé que les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires internationaux apportent un appui politique et technique à l'organisation du scrutin présidentiel de 2016.

13. Le 29 octobre, le Sénat nigérien a confirmé la nomination des 36 ministres proposés par le Président Muhammadu Buhari, lesquels ont prêté serment le 11 novembre. Conformément à la stratégie annoncée, le Gouvernement du Président Buhari a continué l'enquête et les poursuites pénales ouvertes contre d'anciens hauts responsables du Gouvernement soupçonnés de corruption financière, ce que certains membres de l'ancien parti au pouvoir, le Parti démocratique populaire, ont dénoncé comme des manœuvres politiciennes.

14. Au Ghana, le parti d'opposition Nouveau parti patriotique a saisi la Commission électorale pour demander la révision des listes électorales au motif qu'un grand nombre d'étrangers y figuraient. Par suite, la Commission a organisé les 29 et 30 octobre un forum au cours duquel partis politiques et organisations de la société civile ont exposé leurs positions sur la question. Le forum a été animé par un comité composé de cinq membres, dont les recommandations aideront la Commission à se prononcer sur la question des listes.

15. En Sierra Leone, à la suite de la destitution de l'ancien Vice-Président Samuel Sam-Sumana par le Président Ernest Bai Koroma au début de l'année 2015, la Cour suprême a confirmé par un arrêt du 9 septembre la constitutionnalité de cette décision. Par ailleurs, la proposition faite par la Commission électorale nationale de reporter les élections locales prévues en 2016 en raison des retards pris dans le recensement national a alimenté les conjectures sur un report éventuel des élections présidentielle et législatives qui devaient se tenir début 2018 au plus tard. Les partis politiques se sont également inquiétés de la prorogation par le Parlement le 27 août de l'état d'urgence décrété pour faire face à l'épidémie d'Ebola, y voyant un éventuel prétexte pour reporter les élections.

16. En Gambie, l'Assemblée nationale a adopté, le 7 juillet, un amendement au projet de loi électorale qui augmente sensiblement les droits d'enregistrement que doivent payer les partis politiques et le cautionnement que doivent verser les candidats aux élections. L'un des principaux partis d'opposition, le Parti démocrate uni (PDU), a qualifié cette décision de « tentative délibérée » d'entraver la démocratie dans le pays. Plusieurs partis d'opposition, dont le PDU, ont annoncé leur intention de contester le projet de loi amendé.

17. En Mauritanie, les divisions internes au sein du parti politique au pouvoir, l'Union pour la République, ont provoqué trois remaniements ministériels en moins

d'un an. Le 7 septembre, les consultations préliminaires au dialogue politique national inclusif ont commencé, après le report *sine die* des élections sénatoriales qui devaient initialement avoir lieu en mars. Contrairement aux précédentes tentatives, le dialogue en cours est ouvert aux syndicats et aux représentants de la société civile. Toutefois, le Forum national pour la démocratie et l'unité, la plus importante coalition des partis d'opposition, a refusé de participer, dénonçant ce dialogue comme un moyen de préparer le terrain à une révision de la Constitution permettant au Président sortant de briguer un troisième mandat.

18. Dans la sous-région, l'épidémie d'Ebola a beaucoup perdu de sa virulence durant la période considérée. Le 8 novembre, la fin de l'épidémie a été déclarée en Sierra Leone. En Guinée, où les cas de transmission étaient confinés dans des zones bien définies, le dernier patient est sorti de l'hôpital le 16 novembre, ce qui laisse présager que l'épidémie sera bientôt déclarée terminée dans le pays. Au Libéria, après que la fin de l'épidémie a été déclarée officiellement pour la deuxième fois le 3 septembre, trois nouveaux cas ont été enregistrés en novembre mais ont pu être rapidement maîtrisés. L'action menée par l'Organisation des Nations Unies dans la sous-région face à l'épidémie est coordonnée par la Collaboration interinstitutions contre l'Ebola depuis la fermeture de la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola le 31 juillet. Par ailleurs, des essais vaccinaux ont commencé en Guinée et en Sierra Leone. À la suite de la Conférence internationale sur le relèvement après l'Ebola que j'ai organisée à New York en juillet, l'Union africaine et l'Union du fleuve Mano ont organisé des conférences régionales sur le relèvement le 22 juillet et les 12 et 13 août, respectivement. De leur côté, les gouvernements des pays touchés ont mis en place leurs propres programmes de relèvement nationaux en complément du programme sous-régional proposé par l'Union du fleuve Mano.

B. Sécurité

19. Les conditions générales de sécurité demeurent fragiles en Afrique de l'Ouest, comme en témoignent les attaques terroristes commises dans la région du bassin du lac Tchad. Les attaques du groupe terroriste Boko Haram se sont poursuivies sans relâche au Nigéria malgré la multiplication des opérations militaires. Durant la période considérée, Boko Haram a lancé au moins 49 attaques, faisant plus de 1 200 victimes. On retient, entre autres attaques, les multiples attentats à la bombe survenus dans trois quartiers d'Abuja le 2 octobre, qui ont fait 18 morts et 41 blessés, ainsi que les attentats-suicides commis le 23 octobre dans les mosquées de Maiduguri (État de Borno) et de Yola (État d'Adamawa), qui ont coûté la vie à 45 fidèles. Outre le nord-est, d'autres régions du Nigéria ont été secouées par les violences intercommunautaires, qui ont souvent pour origine des conflits entre éleveurs et cultivateurs.

20. Dans la région de Diffa dans le sud-est du Niger, Boko Haram a lancé quatre attaques durant la période considérée, faisant 36 morts et 20 blessés. Face à ces attaques, le 28 octobre, le Gouvernement nigérien a de nouveau prorogé l'état d'urgence décrété à Diffa pour trois mois. Ces mesures de sécurité ont entraîné une restriction des échanges entre les habitants de Diffa et les populations extérieures et une hausse des prix des denrées alimentaires. Les services de santé s'en sont également ressentis, certains fonctionnaires ayant abandonné leurs postes ou demandé leur mutation dans d'autres régions en raison de l'insécurité.

21. La situation dans la région de Diffa a été encore aggravée par la présence de plus de 210 000 déplacés et réfugiés ou rapatriés du Nigéria, mettant à rude épreuve les services de base. Selon les estimations, les actes de violence commis par Boko Haram ont provoqué le déplacement de 2,1 millions personnes dans le nord du Nigéria, dont 1,2 million d'enfants, auxquels il faut ajouter les 265 000 enfants déplacés au Cameroun, au Tchad et au Niger.

22. Afin de dynamiser la lutte contre Boko Haram, le Président Buhari a nommé un nouveau conseiller national pour la sécurité et chef des forces armées le 13 juillet. Le 2 septembre, l'armée nigériane a rétabli la sécurité dans la ville frontalière de Gamboru-Ngala après plusieurs jours d'opérations terrestres et aériennes. Plusieurs autres opérations menées par l'armée en septembre et en octobre ont permis la destruction de plusieurs camps terroristes, la capture ou la reddition de plus de 320 militants ainsi que la libération d'environ 338 personnes, dont au moins 138 femmes et 192 enfants. Après s'être rencontrés au Cameroun le 29 juillet, le Président Buhari et le Président Paul Biya ont décidé de renforcer la coopération en matière de sécurité et les échanges de renseignements. En outre, le Cameroun procède actuellement au déploiement de 2 000 soldats supplémentaires dans l'extrême nord du pays pour renforcer la sécurité dans cette région.

23. S'agissant de la mise en place opérationnelle de la Force multinationale mixte, les forces militaires du Cameroun, du Niger et du Nigéria ont commencé à mener des opérations conjointes. Le Bénin et le Tchad n'ont pas encore terminé de déployer leurs troupes. Le 14 septembre, la France a annoncé son soutien au Nigéria dans le cadre de la Force multinationale mixte. Au titre de l'appui promis au pays membres de la Commission du bassin du lac Tchad, les États-Unis d'Amérique ont offert deux avions de reconnaissance et autres équipements militaires au Niger et ont commencé l'entraînement d'unités de l'armée nigérienne. Fait notable, le Gouvernement des États-Unis a annoncé en octobre son projet de lever les restrictions qui pèsent sur les ventes d'armes au Nigéria depuis 2014.

24. Le processus de paix au Mali a continué d'être entravé durant la période considérée. L'accord de paix conclu le 20 juin entre le Gouvernement et la coalition des mouvements armés du nord du Mali a été violé à plusieurs reprises. De plus, le 20 novembre, un groupe d'hommes armés a attaqué l'hôtel Radisson Blu à Bamako, faisant 20 morts et plusieurs blessés. L'attaque a été revendiquée par le groupe militant islamiste Al-Mourabitoun et Al-Qaida au Maghreb islamique. Le 28 novembre, une attaque meurtrière a été lancée contre le camp de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) à Kidal, coûtant la vie à deux soldats de la paix et à un sous-traitant civil et blessant 20 Casques bleus et membres du personnel civil. L'instabilité au Mali a également eu des répercussions directes dans la sous-région. Au Burkina Faso, un poste de police a été attaqué le 23 août à Oursi, près de la frontière avec le Mali et le Niger. Le 9 octobre, une autre attaque a été lancée contre la brigade de gendarmerie de Samorogouan, à une trentaine de kilomètres du territoire malien, faisant cinq morts et deux blessés.

25. Le trafic de drogues et autres produits illicites demeure un grave problème dans la sous-région. Entre juillet et octobre, les autorités aéroportuaires de la région ont saisi plus de 100 kg de cocaïne, 44 kg d'héroïne et plus de 120 kg de méthamphétamine, en grande partie à destination de l'Europe et de l'Asie. Le 2 octobre, un passeur en possession de 91 kilogrammes de méthamphétamine a été

arrêté à l'aéroport de Lagos. Deux importants lots de khat, substance qui ne s'échangeait pas jusqu'à présent dans la région, ont également été saisis à l'aéroport de Dakar en juin. En outre, le trafic des espèces sauvages s'est également intensifié. La Guinée a signalé l'arrestation de deux trafiquants de grands singes et d'autres espèces sauvages dans le cadre d'une opération menée en août par la police nationale en coopération avec l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL). Fait positif, seuls deux cas de piraterie maritime ont été signalés dans le golfe de Guinée durant la période considérée.

C. Tendances socioéconomiques

26. Selon les prévisions formulées en octobre par le Fonds monétaire international, la région subsaharienne devrait connaître une croissance de 3,75 % en 2015 et de 4,25 % en 2016, contre 5 % en 2014. Pour l'ensemble des pays de la CEDEAO, le taux de croissance devrait être de 4 % en 2015 et de 4,7 % en 2016, contre 6 % en 2014. Le ralentissement tient principalement à la baisse des prix des produits de base et au durcissement de la conjoncture financière mondiale. Les actes de violences perpétrés par Boko Haram et d'autres groupes, en particulier au Niger, au Nigéria et au Mali, ont également freiné l'activité économique, pesé sur les finances publiques et réduit les possibilités de tirer des recettes supplémentaires des investissements directs étrangers. Si elle perdure avec la même intensité, la violence continuera de pénaliser la croissance économique.

27. Les effets de l'épidémie d'Ebola commençant à s'atténuer, la croissance économique devrait repartir au cours des prochaines années en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone. Toutefois, l'économie sierra-léonaise devrait se contracter de plus de 20 % en 2015 en raison de la fermeture de deux grandes sociétés de production de fer. Au Nigéria, la baisse des cours mondiaux du pétrole et le ralentissement de l'activité économique lié aux incertitudes ayant marqué la période postélectorale ont contraint le Gouvernement à prendre des mesures pour lutter contre la dépréciation du naira. En octobre, le Nigéria a annoncé que, dans le cadre des mesures prises pour améliorer ses finances publiques, il suspendait ses contributions à la CEDEAO jusqu'à ce que d'autres pays se soient acquittés de leurs obligations financières. En Côte d'Ivoire, sous l'effet de l'augmentation des investissements directs étrangers, du développement des infrastructures et du relèvement du secteur agricole, la croissance économique devrait s'établir à 7 % en 2015.

D. Situation humanitaire

28. La situation humanitaire en Afrique de l'Ouest reste gravement préoccupante. Dans la région du Sahel, plus de 20 millions de personnes demeurent en situation d'insécurité alimentaire et 5,8 millions d'enfants sont exposés au risque de malnutrition aiguë. À ce jour, seulement 40 % de la somme de 1,95 milliard de dollars annoncée dans le cadre du plan d'action humanitaire pour le Sahel ont été versés, obligeant à réduire les activités de secours. Toutefois, les prévisions relatives à la production agricole du dispositif de prévention et de gestion des crises alimentaires de la CEDEAO sont prometteuses. Dans le nord-est du Nigéria, des dizaines de milliers de ménages risquent toujours la malnutrition à cause de l'insécurité créée par Boko Haram, qui a perturbé l'agriculture, la pêche, le commerce et autres activités génératrices de revenus.

29. Les déplacements massifs de population dans les pays du bassin du lac Tchad mettent à plus rude épreuve des collectivités déjà fragiles. Durant la période considérée, le nombre de déplacés a augmenté pour s'établir à 2,5 millions, auxquels s'ajoutent 180 000 réfugiés au Cameroun, au Tchad et au Niger. Les enfants et les femmes sont les plus gravement touchés, 1,4 millions d'enfants ayant été arrachés à leur foyer. Le 27 octobre, le Gouvernement nigérian a organisé une conférence de deux jours à Maiduguri dans le nord-est du pays afin de coordonner l'action humanitaire et les activités de relèvement dans cette région.

30. Un afflux continu de migrants issus d'Afrique de l'Ouest a été constaté pendant la période à l'examen, principalement à destination de l'Europe. À cet égard, à l'occasion du Sommet extraordinaire de la CEDEAO tenu à Dakar le 12 décembre, il a été demandé à la Commission de la CEDEAO de participer à la formulation de la position commune de l'Union africaine sur les migrations, dans le cadre des préparatifs du Sommet sur la migration organisé par l'Union européenne à La Vallette les 11 et 12 novembre. Différents points de vue ont été exprimés au cours de ces préparatifs, notamment au sujet des critères autorisant à recourir au Fonds fiduciaire d'urgence en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique, ainsi qu'au sujet de la création de centres d'accueil.

31. En septembre, le Burkina Faso, le Niger, le Nigéria et la Sierra Leone ont connu de fortes inondations, qui ont touché plus de 300 000 personnes et fait au moins 39 morts. En Sierra Leone, des milliers de victimes se trouvent toujours dans des abris temporaires. La Côte d'Ivoire et le Nigéria ont également été frappés par une recrudescence de l'épidémie de grippe aviaire H5N1. Point positif en revanche, l'Organisation mondiale de la Santé a annoncé le 25 septembre que la poliomyélite avait été éradiquée au Nigéria.

32. Dans tous les pays touchés par l'Ebola, les écoles ont rouvert. Toutefois, le contre-coup de l'épidémie continue de se faire sentir dans les secteurs de l'éducation et de la santé. Les études publiées sur la Sierra Leone montrent une forte diminution du nombre de femmes ayant accès à des soins de santé maternelle et une hausse de 30 % de la mortalité maternelle. Face à cette situation, le Fonds des Nations Unies pour la population a effectué une mission dans les trois pays concernés, soutenu l'initiative Soins obstétricaux dans la région du fleuve Mano et promu la création d'emplois pour les jeunes. Par ailleurs, selon une évaluation réalisée fin juin par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds international de développement agricole et le Programme alimentaire mondial dans les pays touchés, près de 1,9 million de personnes en Guinée, plus de 2,5 millions de personnes en Sierra Leone et 640 000 personnes au Libéria se trouvaient en situation d'insécurité alimentaire.

E. Droits de l'homme

33. La situation générale des droits de l'homme demeure précaire dans la sous-région. Durant la période considérée, les massacres aveugles de civils perpétrés par Boko Haram dans la région du bassin du lac Tchad se sont poursuivis et les attentats-suicides à la bombe commis par des femmes et des filles ont augmenté. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a publié un rapport sur les violations et atteintes commises par Boko Haram et leurs

conséquences sur la situation des droits de l'homme dans les pays touchés (A/HRC/30/67). Il y est indiqué que le groupe a visé des infrastructures à caractère civil, dont des écoles, des mosquées, des églises, des prisons, des hôpitaux et des marchés, et empoisonné des sources d'eau. De plus, il y est fait état de violations préoccupantes des droits de l'homme, commises dans le cadre des opérations anti-insurrectionnelles menées contre Boko Haram par les contingents militaires nationaux, comme la non-protection, voire le meurtre, de civils pendant les opérations, y compris le recours à des groupes d'autodéfense composés de civils. D'autres violations sont signalées dans le rapport, telles que les disparitions forcées, les arrestations, la détention et les mauvais traitements infligés par les forces nationales de sécurité à des individus soupçonnés d'être membres de Boko Haram.

34. Pendant cette période, des atteintes au droit à la liberté d'association et d'expression, en particulier dans les contextes électoraux, ont également continué de se produire dans la sous-région. Au Burkina Faso, aux personnes qui ont été tuées ou blessées lors du coup d'État du 16 septembre s'ajoutent de nombreux civils qui ont perdu leurs moyens de subsistance en raison de la destruction de leurs biens. Par ailleurs, plusieurs journalistes auraient été menacés de mort par le RSP. Un procureur militaire enquête actuellement sur les événements liés au coup d'État. En outre, les autorités de transition ont institué deux commissions indépendantes chargées de faire la lumière sur le soulèvement populaire d'octobre 2014 et sur le coup d'État de septembre 2015.

35. En Guinée, selon les médias, les forces de sécurité ont tué au moins trois personnes et en ont blessé huit autres pendant la période électorale. De nombreux actes de vandalisme et de destruction de biens ont été également signalés.

36. En Sierra Leone, le 20 octobre, le Président Koroma a mis en place un comité indépendant chargé de connaître des plaintes dirigées contre la police afin de protéger les civils contre les pratiques policières abusives. Autre fait à noter, l'Association des journalistes sierra-léonais a dénoncé la fermeture d'organes de presse par la Commission indépendante des médias, qualifiant d'illégale la fermeture de l'émission radiophonique populaire *Monologue*. Des représentants de la société civile ont également dénoncé le renouvellement de l'état d'urgence instauré pour faire face à l'Ebola qui a été qualifié de moyen de censurer la liberté d'expression et de réunion.

37. En Gambie, le directeur de la station de radio indépendante Teranga FM a été inculpé de sept chefs d'accusation de sédition en août après avoir été détenu à deux reprises par des agents de la sûreté nationale, au mépris des limites constitutionnelles. Sur une note positive, deux personnes qui étaient jugées depuis décembre 2014 pour « actes homosexuels » ont été acquittées en juillet. En juillet également, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes s'est félicité des progrès accomplis par le pays depuis 2005 en matière de réformes législatives, notamment l'adoption de la loi sur la traite des personnes (2007), la loi sur l'aide judiciaire (2008), la loi sur les femmes (2010), la loi sur la violence familiale (2013) et la loi sur les agressions sexuelles (2013). Le Comité a en outre recommandé la création d'une institution nationale indépendante de protection des droits de l'homme. Par un décret du 24 novembre d'application immédiate, le Président Yahya Jammeh Babil Mansa a interdit la pratique des mutilations génitales féminines.

38. Au Sénégal, le procès de l'ancien Président tchadien Hissène Habré pour crimes contre l'humanité, tortures et crimes de guerre s'est ouvert le 20 juillet devant les Chambres africaines extraordinaires. En octobre, le Conseil national de transition du Burkina Faso a créé le Haut Conseil pour la réconciliation et l'unité nationale chargé d'enquêter sur les 5 000 et quelques affaires criminelles non élucidées depuis 1960 jusqu'à nos jours. Le premier rapport concernant l'enquête sur la mort de l'ancien Président Thomas Sankara a été rendu public et neuf personnes, dont plusieurs anciens membres du RSP, ont été inculpées.

39. Le 11 août, l'Assemblée nationale de Mauritanie a adopté une nouvelle loi contre l'esclavage, conformément à la feuille de route approuvée par le Conseil des ministres en mars 2014. Le 20 août, une cour d'appel a confirmé la peine de deux ans prononcée à l'encontre du militant, lauréat de plusieurs prix de défense des droits de l'homme, et candidat à la présidence, Biram Ould Abeid, et de deux de ses collègues.

F. Questions hommes-femmes

40. Durant la période considérée, des progrès ont été accomplis dans le domaine de la participation des femmes à la vie politique et aux élections, plusieurs pays ayant nommé des femmes à des postes de ministre et à d'autres hautes fonctions. Au Mali, une loi instituant un quota de 30 % de femmes aux postes pourvus par élection ou par nomination a été adoptée le 12 novembre. En Guinée-Bissau, trois femmes ont été nommées ministres (défense, justice et santé). Au Niger, une femme a été élue vice-présidente de la Commission électorale nationale indépendante. Les groupes de femmes de la société civile ont également pris une part active au processus électoral au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et en Guinée, notamment en mettant en place des « salles de situation pour les femmes » durant les élections. En outre, les partis politiques de ces trois pays ont présenté des candidatures féminines aux élections présidentielles.

41. Les mesures engagées dans un certain nombre de pays en faveur de la prise en compte systématique de la dimension hommes-femmes se sont poursuivies. La Côte d'Ivoire et le Niger ont chacun créé un observatoire national pour la promotion de l'égalité des sexes. De son côté, le Conseil national de transition du Burkina Faso a adopté une loi sur la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles, tandis que le Ministère de la défense du Ghana a pris des mesures pour faire appliquer la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité. Au Mali, 4 des 15 membres nommés à la Commission Vérité, justice et réconciliation, dont la Vice-Présidente, sont des femmes.

III. Activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest

A. Bons offices et missions spéciales de mon Représentant spécial

Burkina Faso

42. Le 15 septembre, mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest a coprésidé la quatrième réunion du Groupe international de suivi et d'appui à la transition au Burkina Faso et se trouvait à Ouagadougou lors du coup d'État du 16 septembre. En étroite coordination avec la CEDEAO et l'Union africaine, il a convoqué une réunion d'urgence avec la communauté internationale présente à Ouagadougou pour examiner la situation et arrêter une position commune. Un communiqué commun ONU-CEDEAO-Union africaine a été publié, condamnant fermement le coup d'État et exigeant la libération immédiate des autorités de transition arrêtées. Le 22 septembre, mon Représentant spécial a participé au Sommet extraordinaire de la CEDEAO réuni à Abuja au cours duquel a été examinée la situation au Burkina Faso. Il a également assisté à la cérémonie de rétablissement dans ses fonctions du Président de transition Michel Kafando, le 23 septembre, lors de laquelle il a réaffirmé que l'ONU appuyait sans réserve le processus de transition.

43. Après le rétablissement des institutions de la transition, mon Représentant spécial est retourné à Ouagadougou les 25 et 26 octobre pour évaluer l'état de préparation du pays en vue des élections présidentielle et législatives. Au cours de sa visite, il a tenu des consultations avec le Président Kafando, le Premier Ministre Zida, le Président du Conseil national de la transition, le Président de la Commission électorale nationale indépendante et d'autres partenaires nationaux et internationaux. Le 27 novembre, mon Représentant spécial s'est rendu dans le pays à la veille des élections législatives afin de proposer ses bons offices en vue d'aider à créer un climat favorable au déroulement pacifique des élections. Il était épaulé par des spécialistes des questions politiques et des droits de l'homme déployés temporairement au Burkina Faso pour suivre l'évolution de la situation politique et des droits de l'homme.

Guinée

44. Depuis la reprise du dialogue politique le 18 juin, sous l'égide du Ministre de la justice, mon Représentant spécial s'est employé à faciliter les consultations entre le parti au pouvoir et l'opposition. Le 20 août, un accord a été conclu qui ouvrait la voie à la tenue de l'élection présidentielle. Face à la persistance de désaccords sur la mise en œuvre de l'accord, mon Représentant spécial a cherché à obtenir des acteurs nationaux qu'ils créent un climat propice à la tenue d'élections pacifiques, crédibles et ouvertes à tous. Durant la période préélectorale, il a effectué plusieurs missions en Guinée pour désamorcer les tensions et accroître la confiance dans le processus électoral.

45. Mon Représentant spécial a aussi été très présent pendant et après les élections, période pendant laquelle il a rencontré des représentantes du Centre de situation des femmes, des groupes de défense des droits de l'homme et des membres d'organisations de la société civile. Avant la proclamation des résultats provisoires,

il a organisé une consultation des partenaires internationaux et diplomatiques et exhorté les acteurs politiques à régler par les voies de droit tout différend qui pourrait surgir. Durant la période précédant les élections locales, qui doivent se tenir au plus tard en juin 2016, mon Représentant spécial continuera de s'employer avec les acteurs nationaux et internationaux à faire appliquer l'Accord du 20 août.

46. Compte tenu des préoccupations exprimées par les pays membres de l'Union du fleuve Mano concernant les troubles pouvant survenir en Guinée, mon Représentant spécial s'est rendu à Monrovia le 17 octobre pour informer la Présidente Ellen Johnson-Sirleaf des difficultés accompagnant le processus électoral et déterminer la marche à suivre. Il a ainsi été convenu que les chefs d'État de l'Union du fleuve Mano effectueraient dès que possible une visite officielle conjointe en Guinée.

Nigéria

47. Du 26 juillet au 1^{er} août, mon Représentant spécial, accompagné du Coordonnateur régional des secours humanitaires pour le Sahel, s'est rendu à Abuja où il a pris contact avec les chefs des services de sécurité récemment entrés en fonction, avec lesquels il a examiné les problèmes liés aux violences perpétrées par Boko Haram. Durant la période considérée, il s'est également entretenu avec le Directeur de la Nigeria Foundation for the Support of Victims of Terrorism afin de resserrer les liens de coopération.

Niger

48. Alors qu'un climat de méfiance s'est installé entre les acteurs politiques dans la perspective des élections générales de 2016, mon Représentant spécial s'est rendu au Niger, le 6 septembre, afin de s'entretenir avec les acteurs nationaux. Il a rencontré le Président Mahamadou Issoufou et le Premier Ministre Brigi Rafini, et des représentants des partis politiques, de la Commission électorale nationale indépendante, de la Commission nationale des droits de l'homme et des libertés fondamentales, du Conseil national de dialogue politique et des organisations de la société civile. Au cours de sa visite, il a exhorté toutes les parties à s'engager dans un processus de dialogue sans exclusive.

Commission mixte Cameroun-Nigéria

49. La Commission mixte Cameroun-Nigéria a poursuivi ses travaux en vue d'achever la démarcation de la frontière terrestre entre les deux pays. Une équipe technique conjointe composée de géomètres, de responsables de l'information géospatiale et d'ingénieurs des deux parties, Cameroun et Nigéria, épaulée par une équipe d'appui de l'ONU, a été déployée dans le nord-ouest du Cameroun (zone centrale de la frontière terrestre) afin de superviser la deuxième phase des travaux de construction et de placement de 231 bornes. Dans la perspective de l'abornement, l'équipe technique de l'ONU a coordonné des missions de sensibilisation dans les deux pays pour s'assurer que les populations locales acceptaient et respectaient le processus en cours. Les parties ont également tenu des réunions de planification technique à Abuja et Yaoundé, en novembre et décembre 2015, afin de préparer le placement des 1 800 bornes restantes et de résoudre les questions en suspens. Pendant ce temps, des initiatives visant à renforcer la confiance des populations touchées par la démarcation de la frontière étaient en

cours de préparation. À la demande du Gouvernement nigérian, l'équipe d'appui de l'ONU a effectué une mission à Abuja pour définir les projets socioéconomiques associés.

50. En sa qualité de Président de la Commission mixte Cameroun-Nigéria, mon Représentant spécial a tenu des consultations individuelles avec le Président nigérian et le Premier Ministre camerounais, à l'issue desquelles les deux pays ont affirmé dans un communiqué commun publié en juillet 2015, à Yaoundé, leur volonté de redoubler d'efforts pour achever le tracé de leur frontière terrestre.

51. La collaboration s'est également poursuivie avec la Commission du bassin du lac Tchad. L'ONU a fourni un appui technique au secrétariat de la Commission aux fins de la conception et de la réalisation de projets socioéconomiques d'autonomisation des femmes et des jeunes. Elle a également aidé la Commission à préparer la remise en état des bornes se trouvant dans le lac Tchad.

B. Renforcement des capacités sous-régionales de lutte contre les menaces transfrontières et transversales qui pèsent sur la paix et la sécurité

Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel

52. En étroite coordination avec le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel, l'UNOWA a continué de soutenir la mise en œuvre de la Stratégie. Il a participé aux travaux du groupe chargé d'examiner les questions de gouvernance et de sécurité à la réunion consultative régionale de haut niveau qui s'est tenue à Dakar au mois d'octobre. Plusieurs premiers ministres et ministres de pays du Sahel ont assisté à cette réunion au cours de laquelle les conclusions d'un rapport préliminaire ont été examinées et une étude approfondie de la région du Sahel, en particulier sous l'angle de la démographie, de l'économie, des structures sociales, de la gouvernance, de la sécurité, des ressources naturelles et des changements climatiques, a été approuvée.

53. En tant que président du groupe de travail régional sur la sécurité, créé au titre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, l'UNOWA a continué de soutenir la mise en œuvre de la Stratégie, en consultation avec les entités chargées de l'exécuter, à savoir : l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) pour le renforcement des capacités de lutte contre le trafic de drogues, la criminalité organisée, le terrorisme et la corruption, le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique pour l'assistance technique au renforcement du contrôle des armes légères ainsi que de la sécurité physique et de la gestion des stocks au Sahel et le Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme pour la création d'un observatoire de l'extrémisme violent et de la radicalisation au Sahel.

Stratégie relative à la sécurité des frontières dans l'Union du fleuve Mano

54. Les efforts ayant porté essentiellement sur les activités de relèvement au lendemain de l'épidémie d'Ebola, la mise en œuvre de la stratégie relative à la sécurité des frontières dans l'Union du fleuve Mano n'a guère avancé. Néanmoins, les unités mixtes chargées d'assurer la sécurité et de renforcer la confiance aux

frontières créées en vertu de la Stratégie ont continué d'organiser des patrouilles le long de la frontière entre la Guinée et la Sierra Leone. S'agissant de l'épidémie d'Ebola, l'Union a organisé plusieurs réunions sur les enseignements à tirer de l'expérience et l'élaboration de cadres de coopération pour les activités de relèvement au lendemain de l'épidémie.

Piraterie dans le golfe de Guinée

55. Peu de progrès ont été fait en ce qui concerne l'application des décisions adoptées à Yaoundé en juin 2013 sur la sûreté et la sécurité maritimes dans le golfe de Guinée. Faisant le point sur les difficultés rencontrées, mon Représentant spécial a présidé une réunion sur la sécurité dans le golfe de Guinée qui s'est déroulée le 1^{er} septembre au Nigéria. Lors de cette réunion, les parties prenantes ont noté que le Centre interrégional de coordination pour la sécurité maritime dans le golfe de Guinée, inauguré à Yaoundé en septembre 2014, n'était pas encore pleinement opérationnel en raison de la persistance de problèmes logistiques et de difficultés ayant trait au recrutement du personnel. De même, le Centre multinational de coordination maritime pour la Zone E couvrant le Togo, le Bénin, le Niger et le Nigéria, inauguré en mars 2015, n'avait toujours pas reçu le personnel, le financement et le matériel nécessaires. Les participants à la réunion ont constaté également le manque de coopération entre les principales parties prenantes.

56. Fait encourageant, à sa trente-cinquième réunion ordinaire tenue à Dakar en septembre, le Comité des chefs d'état-major de la CEDEAO a décidé d'intégrer la Mauritanie à la structure de la sécurité maritime dans le golfe de Guinée. Les participants ont autorisé le déploiement d'une mission d'évaluation en vue d'accélérer le passage à la phase pleinement opérationnelle du dispositif pour la Zone E et décidé que Cabo Verde accueillerait le Centre multinational de coordination maritime pour la Zone G. Par ailleurs, lors d'une réunion qui s'est tenue à Abidjan (Côte d'Ivoire) du 24 au 26 novembre, le Groupe des Amis du golfe de Guinée a instamment prié les partenaires de renforcer leur coopération avec le secteur privé et avec les organisations internationales, notamment l'ONUDC, INTERPOL, l'UNOWA et le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC).

Réforme du secteur de la sécurité

57. L'UNOWA a entretenu la collaboration avec la Commission de la CEDEAO afin d'accélérer l'élaboration et l'adoption du cadre de la CEDEAO relatif à la réforme du secteur de la sécurité et à la gouvernance. Le 22 novembre, avec l'appui de l'ONU, la CEDEAO et la Commission de l'Union africaine ont organisé à Bamako un séminaire conjoint qui visait à renforcer la coordination institutionnelle dans le domaine de l'appui à la réforme du secteur de la sécurité par la mise en œuvre d'une planification et d'un examen communs.

58. En Guinée, mon Représentant spécial a présenté le nouveau conseiller principal pour la réforme du secteur de la sécurité au Président Condé le 10 octobre. À la demande de ce dernier, la commission technique de suivi et les cinq comités techniques sectoriels pour la réforme du secteur de la sécurité dirigés par le Conseiller principal ont repris leurs réunions, dont la première a été présidée par le Président Condé le 8 décembre.

Trafic de drogues et criminalité transnationale organisée

59. La mise en place de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest s'est accélérée dans la seconde moitié de 2015. Les cellules de lutte contre la criminalité transnationale organisée de la Guinée-Bissau, du Libéria et de la Sierra Leone ont intensifié leurs opérations et mené des enquêtes conjointes aux niveaux régional et international. Une nouvelle base de données des services de renseignement a été installée et la construction d'un bureau des cellules a commencé à Freetown. Le projet de la CEDEAO et de l'ONUDC financé par l'Union européenne, qui concerne la mise en œuvre du Plan d'action régional de la CEDEAO pour la lutte contre le trafic de drogues, la criminalité organisée et la toxicomanie en Afrique de l'Ouest (2008-2015), a commencé en juillet, ce qui constitue un net progrès après six ans de retard.

60. Le 24 novembre à Bissau, mon Représentant spécial a présidé une réunion du comité directeur de haut niveau de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest visant à assurer la coordination stratégique et la conduite du plan d'action régional de la CEDEAO, ainsi qu'à définir une nouvelle orientation stratégique pour sa prolongation jusqu'en 2017. La Commission de la CEDEAO et les pays membres de l'Initiative, dont la Côte d'Ivoire, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria et la Sierra Leone, ont examiné l'état d'avancement de l'application du plan d'action, se sont entendus sur les mesures à prendre et ont approuvé les recommandations présentées par le Comité consultatif pour le programme de l'Initiative dirigé par l'ONUDC, qui s'était réuni la veille également à Bissau. Ces deux réunions ont été organisées en étroite collaboration et avec l'appui du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau.

Lutte contre le terrorisme et Boko Haram

61. Face à la menace persistante que représente Boko Haram, l'UNOWA a entretenu ses liens avec les dirigeants de la Force multinationale mixte. Un mémorandum d'accord conclu entre l'Union africaine et la Commission du bassin du lac Tchad a été signé le 16 octobre à Addis-Abeba en vue de rendre la Force pleinement opérationnelle. Il définit les responsabilités de la Commission de l'Union africaine et du Secrétariat de la Commission du bassin du lac Tchad en ce qui concerne l'application du concept stratégique des opérations de la Force.

62. En collaboration avec l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme du Département des affaires politiques et d'autres partenaires, l'UNOWA a participé à une mission conduite au Nigéria du 13 au 16 octobre par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT) chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'application des recommandations relatives à la lutte contre le terrorisme. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), pour sa part, collabore avec des chaînes de radios locales au Mali et au Niger en vue de lutter contre la radicalisation de la jeunesse. L'Équipe spéciale et l'UNESCO mènent également des activités conjointes de prévention de l'extrémisme violent au Burkina Faso. Au Niger, l'UNOWA et le Fonds pour la consolidation de la paix développent des activités socioéconomiques à l'intention des jeunes afin d'éviter qu'ils ne prennent part à des activités illicites, notamment à des actes de terrorisme.

63. Avec la MINUSMA et le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel, l'UNOWA a participé, le 4 septembre à Bamako, à la première

réunion des ministres de la défense du Processus de Nouakchott relatif au renforcement de la coopération en matière de sécurité et à l'opérationnalisation de l'Architecture africaine de paix et de sécurité dans la région sahélo-saharienne. Les participants ont examiné les modalités de renforcement de la coopération opérationnelle entre les pays de la région, notamment moyennant la systématisation des patrouilles conjointes aux frontières et la mise en place d'unités mixtes comprenant des contingents militaires.

C. Promotion de la bonne gouvernance, respect de l'état de droit et des droits de l'homme et prise en compte de la problématique hommes-femmes

64. Dans le cadre de l'action menée pour nouer des partenariats avec des acteurs de la société civile sur les droits de l'homme et les questions de gouvernance, l'UNOWA a aidé le Forum des organisations non gouvernementales, qui s'est tenu pendant la cinquante-septième session de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, à Banjul début novembre. Mon Représentant spécial a participé à cette manifestation, durant laquelle il a rappelé que l'engagement de l'ONU en faveur des droits de l'homme contribuait de manière essentielle à la paix et à la sécurité.

65. Le 1^{er} septembre, l'UNOWA a organisé une réunion consultative sur le rôle des institutions judiciaires dans la gestion et le règlement des litiges électoraux en Afrique de l'Ouest. En collaboration avec le Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, il a tenu une séance d'information sur l'initiative Les droits de l'homme avant tout, lancée par le Secrétaire général, qui place la protection des droits de l'homme au centre des opérations des Nations Unies. Dans la perspective des prochaines élections au Burkina Faso, l'UNOWA et le Haut-Commissariat ont mené une mission conjointe dans ce pays afin d'y évaluer la situation politique et la situation sur le plan des droits de l'homme.

66. À l'occasion d'un atelier organisé à Abuja du 4 au 6 août, l'UNOWA a fait part de son expérience dans le domaine du « Renforcement du rôle des femmes, des jeunes et des dirigeants communautaires dans la lutte contre l'extrémisme violent en Afrique de l'Ouest ». Cet atelier avait pour objectif d'inciter les femmes dirigeantes communautaires, les jeunes et les acteurs régionaux à coopérer. Il est prévu que d'autres réunions soient organisées pour promouvoir le dialogue avec les communautés touchées et établir des partenariats entre l'UNOWA, la CEDEAO et les organisations de la société civile dans la lutte contre le terrorisme. L'UNOWA a également coordonné des missions de femmes éminentes de la sous-région au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et en Guinée afin de mettre en place des centres de situation des femmes.

67. Le 3 novembre à Dakar, mon Représentant spécial s'est entretenu avec des femmes éminentes de la sous-région afin d'évaluer les progrès accomplis et les difficultés rencontrées dans l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. À l'issue de cette rencontre, qui était organisée en coopération avec la CEDEAO, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), des missions de maintien de la paix des Nations Unies et le Groupe de travail sur les femmes, la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest, il

a été recommandé de créer un groupe de contact de haut niveau de femmes à la CEDEAO.

D. Coopération interinstitutions

Coopération entre les organismes des Nations Unies

68. Durant la période à l'examen, mon Représentant spécial a présidé deux réunions consultatives avec l'équipe des directeurs régionaux afin de passer en revue les problèmes humanitaires dans la région du bassin du lac Tchad ainsi que les questions relatives au développement et l'impact des changements climatiques. Le 11 décembre à Abidjan, mon Représentant spécial a présidé la 28^e réunion de haut niveau des chefs de missions de paix des Nations Unies basées en Afrique de l'Ouest, où ont été examinés les faits récents relatifs aux élections, la question de la réconciliation nationale et la menace que fait peser l'extrémisme violent, ainsi que les domaines dans lesquels les entités en question pourraient coopérer.

Coopération avec les partenaires régionaux, sous-régionaux et internationaux

69. Pendant la période à l'examen, l'UNOWA a continué de collaborer avec la CEDEAO et d'autres institutions régionales. La coprésidence du Groupe international de suivi et d'appui à la transition au Burkina Faso assurée par mon Représentant spécial en collaboration avec l'Union africaine et la CEDEAO, a permis d'assurer la cohérence des actions entreprises par les acteurs régionaux et internationaux pour régler les crises auxquelles ce pays doit faire face pendant cette période de transition. En Guinée, mon Représentant spécial a travaillé en étroite collaboration avec la CEDEAO, l'Organisation internationale de la Francophonie et d'autres partenaires internationaux afin de désamorcer les tensions et d'instaurer la confiance dans le processus électoral.

70. En juillet, l'UNOWA a participé à l'assemblée générale du Réseau des commissions électorales de la CEDEAO qui s'est tenue à Praia. La rencontre à laquelle ont participé des représentants des organismes de gestion des élections d'Afrique de l'Ouest, a permis d'examiner les enseignements tirés de l'expérience et les pratiques exemplaires concernant le règlement des différends électoraux et la participation des femmes et des jeunes. En octobre, l'UNOWA a également participé à une mission conjointe d'évaluation du dispositif d'alerte rapide en Sierra Leone qui a recommandé que la CEDEAO use de ses bons offices pour appuyer la consolidation de la paix dans le pays.

71. Avec l'aide du Groupe de l'appui à la médiation du Département des affaires politiques, l'UNOWA a organisé, à Abuja du 11 au 13 novembre, un atelier sur la médiation avec la Direction politique de la CEDEAO. Le but était d'échanger sur l'expérience acquise dans le domaine de la médiation et d'examiner les enseignements à tirer des interventions menées conjointement par l'ONU et la CEDEAO pour régler les crises provoquées par des conflits autour de questions électorales et constitutionnelles. La Commission mixte Cameroun-Nigéria y a également participé, offrant ainsi aux participants l'occasion d'évoquer les questions relatives au renforcement de la confiance lorsque les problèmes sont de nature transfrontière. À l'issue de l'atelier, les participants ont établi un programme

de coopération ONU-CEDEAO détaillant un certain nombre d'activités conjointes à entreprendre en 2016.

72. L'UNOWA a continué de faciliter les échanges d'informations avec des organismes sous-régionaux. Il a organisé une réunion de travail au secrétariat de l'Union du fleuve Mano pour examiner le dispositif de coopération à mettre en place pour appliquer la stratégie transfrontière de l'Union. En outre, il a continué de collaborer avec la Commission de consolidation de la paix afin d'appeler l'attention de la communauté internationale sur les conséquences de l'épidémie d'Ebola pour la consolidation de la paix.

73. L'UNOWA a continué d'appuyer le Groupe de travail sur les femmes, la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest. Secondé par ONU-Femmes et le PNUD, il a organisé trois échanges thématiques avec des femmes dirigeantes et des représentantes nationales des groupes de travail de chaque pays, sur les thèmes suivants : « La participation des femmes à la prise de décisions et à la gouvernance », « L'extrémisme, la violence sexuelle et les personnes déplacées » et « Évaluation des centres de situation des femmes ».

Observations et recommandations

74. Au cours de la période considérée, la sous-région de l'Afrique de l'Ouest a continué de se heurter à plusieurs problèmes graves sur le plan de la paix et de la sécurité. Les sujets ayant suscité les plus grandes inquiétudes sont les attaques aveugles perpétrées par Boko Haram et leurs conséquences déstabilisatrices pour la situation humanitaire, les droits de l'homme et la sécurité des pays du bassin du lac Tchad, la persistance de menaces qui pèsent sur le processus de paix malien et les répercussions de l'épidémie d'Ebola. Des améliorations ont toutefois été constatées, comme la tenue d'élections locales, parlementaires ou présidentielle pacifiques et crédibles dans plusieurs pays de la région ainsi que les progrès accomplis concernant l'éradication de l'épidémie d'Ebola dans certains pays de l'Union du fleuve Mano. Dans ce contexte, l'excellente collaboration établie entre l'Union africaine, la CEDEAO et l'ONU dans le cadre de missions de bons offices ou de médiation, ou encore de missions d'alerte rapide, a été essentielle pour faciliter le dialogue politique, promouvoir la démocratie et aider à éviter la montée des tensions ou la reprise des conflits.

75. Je rends hommage à la maturité dont le peuple burkinabé a fait preuve à la suite de l'échec de la tentative de coup d'État de septembre. Je me réjouis de la tenue de l'élection présidentielle le 29 novembre et je félicite les Burkinabé d'avoir participé dans le calme au processus électoral qui a marqué la fin de la période de transition. J'accueille avec satisfaction le rôle constructif joué par les acteurs régionaux, qui a conduit au rétablissement des institutions de la transition et permis que le scrutin se déroule avec un minimum de retard. À présent, je demande instamment aux autorités du pays de poursuivre les efforts engagés pour réformer le secteur de la sécurité et de veiller à ce que les personnes arrêtées à la suite de la tentative de coup d'État soient jugées de manière équitable.

76. Je me félicite du déroulement pacifique de l'élection présidentielle en Guinée le 11 octobre, qui a marqué une avancée importante dans la consolidation de la démocratie dans le pays. Je demande aux acteurs guinéens de poursuivre le dialogue politique et d'appliquer l'accord du 20 août afin de permettre la tenue rapide d'élections locales. Je salue également l'instauration d'un nouveau gouvernement

au Nigéria, et je suis heureux de constater qu'il s'est engagé à lutter contre la corruption, à créer un environnement propice à une croissance équitable et à lutter contre l'insécurité dans le pays.

77. Je demeure profondément préoccupé par la persistance des attaques de Boko Haram, notamment par le recours accru aux attentats-suicides, dans la région du bassin du lac Tchad. S'il est vrai que des progrès importants ont été accomplis par le Bénin, le Cameroun, le Niger, le Nigéria et le Tchad, qui ont notamment permis de délivrer un grand nombre de femmes et de filles captives de Boko Haram, je continue néanmoins de déplorer la fréquence et l'intensité des attaques menées par le groupe à l'encontre des populations civiles. J'accueille avec intérêt les progrès accomplis en vue de rendre opérationnelle la Force multinationale mixte, y compris la signature récente d'un mémorandum d'accord conclu entre la Commission du bassin du lac Tchad et l'Union africaine. Il est indispensable que les États Membres soutiennent la Force afin qu'elle devienne pleinement opérationnelle dans les plus brefs délais. En attendant, je continue d'exhorter la Force à mener ses opérations de lutte contre le terrorisme dans le plein respect du droit international humanitaire, du droit des droits de l'homme et du droit des réfugiés.

78. L'ONU est toujours aussi déterminée à collaborer étroitement avec l'Union africaine, la CEDEAO, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et la Commission du bassin du lac Tchad au renforcement de la coopération régionale en vue de lutter contre les menaces transfrontières et de prévenir la propagation de l'extrémisme violent et du terrorisme. Je demande instamment à la CEDEAO et à la Commission de tenir le sommet des chefs d'État prévu afin de s'attaquer aux causes profondes qui ont conduit à l'émergence de Boko Haram et qui entretiennent les conditions propices à sa propagation. Au-delà de l'intervention militaire, il est essentiel que les pays touchés élaborent des stratégies qui répondent aux revendications socioéconomiques sous-jacentes des communautés marginalisées. Les équipes de pays des Nations Unies au Niger et au Nigéria continueront, avec l'appui de mon Représentant spécial, d'appuyer les efforts de stabilisation déployés aux niveaux national et régional et d'apporter une aide humanitaire à ces pays. À cet égard, j'engage les États Membres à contribuer généreusement aux programmes d'aide humanitaire des Nations Unies dans ces pays.

79. Je note que des consultations sur les questions électorales litigieuses sont en cours au Ghana et encourage les acteurs politiques à poursuivre sur la voie du dialogue. Au Bénin et au Niger, j'invite tous les acteurs de la scène politique nationale à créer, avec l'appui de partenaires internationaux, des conditions propices à la tenue d'élections crédibles, pacifiques et sans exclusive. Au Togo, j'exhorte ceux qui prennent part à la vie publique nationale à poursuivre les efforts qu'ils font pour consolider les institutions démocratiques et la réforme électorale. En Guinée-Bissau, je demande aux dirigeants du pays d'œuvrer au maintien de la stabilité et à la promotion de la croissance socioéconomique dans l'intérêt de la nation et de son peuple. Je prends note de l'action menée en Mauritanie pour éliminer l'esclavage et prie instamment le Gouvernement de s'acquitter pleinement de ses obligations internationales en appliquant la réglementation nationale et en prenant d'autres mesures selon qu'il conviendra.

80. Je me félicite des progrès accomplis par les Chambres africaines extraordinaires dans le procès de l'ancien Président tchadien Hissène Habré, ce qui

témoigne de la volonté de la région de lutter contre l'impunité. J'apprécie à sa juste valeur le rôle joué par le Gouvernement sénégalais dans la tenue du procès et j'invite les autres gouvernements de la région à garantir l'accès à la justice pour les victimes de violences politiques, notamment en Côte d'Ivoire et en Guinée.

81. Je suis heureux de constater les progrès accomplis en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone dans la lutte contre la maladie à virus Ebola. J'encourage les gouvernements des pays touchés à tirer les enseignements de cette épidémie afin de s'attaquer aux problèmes structurels sous-jacents et de renforcer encore leurs systèmes de gouvernance. Conscient du fardeau de la stigmatisation qui pèse sur les survivants, je demande instamment à ces gouvernements d'assurer des moyens de subsistance suffisants aux groupes vulnérables, notamment les femmes et les filles, et de faire respecter pleinement les droits de l'homme et les libertés fondamentales.

82. Je me réjouis des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest. J'encourage vivement les États Membres et les partenaires à aider davantage à rendre pleinement opérationnelles les cellules de lutte contre la criminalité transnationale et à faire appliquer le Plan d'action régional de la CEDEAO pour la lutte contre le trafic de drogues, la criminalité organisée et la toxicomanie en Afrique de l'Ouest. L'apparition de nouvelles formes de drogues et de trafic a mis en évidence la nécessité de mettre en place des mécanismes institutionnels efficaces et d'exprimer une plus grande volonté politique de combattre ce fléau.

83. S'il est vrai que le nombre d'incidents de piraterie maritime a diminué, les États Membres ne devraient pas pour autant relâcher les efforts qu'ils déploient pour mettre en place un dispositif de sûreté et de sécurité maritime dans le golfe de Guinée et le rendre opérationnel, malgré l'insuffisance des moyens logistiques et financiers mis en œuvre jusqu'à présent. En collaboration avec le BRENUAC, l'UNOWA continuera d'aider les sous-régions d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest à mobiliser des ressources à cette fin. Je salue l'action menée pour renforcer la coopération transfrontière, comme la création par l'Union du fleuve Mano d'unités mixtes chargées d'assurer la sécurité et de renforcer la confiance aux frontières. Je demande aux pays de la région d'intensifier leur coopération pour sécuriser les frontières et, pour cela, d'appliquer les stratégies existantes.

84. Je félicite la Commission mixte Cameroun-Nigéria qui continue de tout faire pour exécuter l'arrêt de la Cour internationale de Justice du 10 octobre 2002. Je note avec satisfaction que les chefs d'État du Cameroun et du Nigéria, qui se sont rencontrés en juillet, se sont redit résolus à achever la démarcation de leur frontière terrestre. Je constate que la Commission est entrée dans une phase cruciale de son mandat, qui consiste à fournir un appui à la délimitation de la frontière et à mener des activités de renforcement de la confiance. J'encourage les Gouvernements camerounais et nigérian à maintenir leur collaboration afin de tâcher d'achever rapidement la démarcation de leur frontière. Mon Représentant spécial continuera d'offrir ses bons offices pour tenter de régler les questions en suspens et aider les deux parties à mobiliser des ressources.

85. J'apprécie à sa juste valeur le rôle joué par les femmes dans la consolidation de la paix, en particulier leur engagement actif dans les processus électoraux évoqués plus haut, notamment la création de centres de situation des femmes. Je lance un appel aux pays de la région et à leurs partenaires pour qu'ils s'efforcent de créer un environnement propice à l'application de la résolution 1325 (2000) du

Conseil de sécurité et des résolutions ultérieures sur les femmes et la paix et la sécurité.

86. En conclusion, je tiens à remercier les gouvernements des pays d'Afrique de l'Ouest, la Commission de la CEDEAO, l'Union africaine, la Commission du bassin du lac Tchad et l'Union du fleuve Mano pour leur coopération constante avec l'ONU dans le cadre de l'action menée pour faire face aux difficultés qui compromettent la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest. Je tiens également à remercier mon Représentant spécial, Mohamed Ibn Chambas, et le personnel de l'UNOWA, de la Commission mixte Cameroun-Nigéria et de tous les organismes des Nations Unies présents en Afrique de l'Ouest de ce qu'ils font pour promouvoir la paix et la sécurité dans la région.
